



Délibération n° 22 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs, Julien BIEGEL, Denis GALINIER, Mickaël GIL, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES,

Absents excusés M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel BERAUD (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Marc GERVAIS (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Joseph MARCO (pouvoir à M. Denis GALINIER), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Taux d'imposition 2018 - Adoption

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, expose au conseil municipal :

Conformément aux principes énoncés dans le rapport d'orientations budgétaires du 5 mars 2018, il est proposé de maintenir les taux des trois taxes directes locales à leur niveau actuel à savoir :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	17,33 %	17,33 %	17,33 %
Taxe foncière sur le bâti	23,51 %	23,51 %	23,51 %
Taxe foncière sur le non bâti	133,80 %	133,80 %	133,80 %

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 26 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- MAINTIENT les taux d'imposition 2017 pour l'exercice 2018,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 22/2018

Objet : Finances – Taux d'imposition 2018 - Adoption

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22 (dont 7 pouvoirs)

Votes : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 7 (M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Bernard PRIOU, M. Jean-Marie POURTIER).

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 27 mars 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN